

LE P'TIT CONCOURS DU GISTI



Les immigrants,
ça sert énormément...

Tout le monde l'aura remarqué : les immigrants accusés de faucher leurs emplois aux Français, c'est fini. Depuis que la reprise économique pointe le bout de son nez, des experts, des organisations nationales et internationales, des responsables politiques se remettent à chanter les louanges et les vertus du travailleur immigré.

Après plus de 25 ans de fermeture des frontières et d'« immigration zéro », on avait oublié qu'une telle « xénophilie » utilitariste est, à l'échelle de l'histoire, la règle. Depuis les temps de l'esclavage et de la colonisation, le bon étranger est travailleur ou rien. Aujourd'hui, il le reste.

L'ambiguïté de la « xénophilie » utilitariste tient à ce qu'elle est fondamentalement xénophobe. Pour les tenants de cette philosophie, l'étranger ne détient de droits – aussi minimaux et précaires que possible – que dans la mesure où il sert et seulement tant qu'il sert.

D'où ce concours organisé par le Gisti. Il vise à rafraîchir la mémoire et à inviter à la réflexion. Une ouverture des frontières utilitariste n'a aucun souci du respect des droits de l'homme. Elle est même dangereuse car elle peut laisser penser que ces droits de l'homme sont respectés. Ce qui ne signifie pas que l'ouverture est en soi mauvaise. La bonne ouverture est celle qui prend en compte l'intérêt des étrangers qui veulent venir.

Le jeu

Dans les deux pages suivantes, vous allez lire des citations, des dates et des noms d'auteurs. A vous de trouver qui a dit quoi. Si vous y parvenez, alors la route des prix offerts par le Gisti vous est ouverte.

Notez que les classes scolaires peuvent participer collectivement à ce concours (voir le règlement).

A vous de jouer et peut-être de gagner !

Répondez avant le 15 février 2001

Vous gagnerez peut-être l'un des prix étonnants offerts par le Gisti

Répondre par voie postale uniquement à l'adresse suivante :

Gisti

« Les immigrants, ça sert énormément »

3, villa Marcès, 75011 Paris

Qui a dit

A « Il ne servait pas d'abandonner le monopole des entreprises étrangères et d'inverser les flux migratoires ».

B « Les deux tempêtes qu'a connues la France, fin décembre 1999, ont (...) causé des dégâts considérables dans les forêts (...). Différents services ont été sollicités par des propriétaires forestiers qui souhaitaient connaître les formalités à accomplir pour avoir recours à des entreprises étrangères ou des travailleurs individuels [étrangers] auxquels seraient confiés les travaux de bûcheronnage. Compte tenu du risque très important que représente l'exploitation des arbres couchés par la tempête, en particulier les chablis, le travail ne doit être exécuté que par des personnes très qualifiées. (...) Si le personnel formé ne suffisait pas à répondre à la demande, et seulement dans ce cas, le recours à des entreprises étrangères peut être envisagé (...) ».

F « Ce protectionnisme français qui nous a fait vivre avec l'idée fautive qu'il n'y avait pas assez de travail pour tout le monde ».

L « L'immigration est un moyen de créer une certaine détente sur le marché du travail et de résister à la pression sociale ».

H « Une immigration même clandestine coûte moins cher à la France qu'une politique nataliste ».

I « L'immigration clandestine n'est pas inutile car, si l'on s'en tient à l'application stricte des règlements et accords internationaux, nous manquerions peut-être de main-d'œuvre ».

J « Devant des cas aigus de pénurie de main-d'œuvre, les pouvoirs publics ont accepté que les migrants étrangers pénètrent en France sous le couvert de tourisme, recherchent ensuite un emploi et sollicitent enfin la régularisation de leur situation. L'immigration spontanée totale, qui ne représente en 1956 que 20% de l'immigration totale, atteignait 80% de celle-ci en 1969 ».

E « Il faut avoir le courage ou le cynisme de dire que nous allons nous livrer à une démarche néocolonialiste de grande envergure pour assurer la survie de nos sociétés postindustrielles vieillissantes. Après avoir pillé le tiers-monde de ses matières premières, nous nous apprêtons à le piller de ce qui sera la grande source de richesses du troisième millénaire : l'intelligence ».

D « Une réflexion doit s'engager sur les conditions d'installation des étrangers dans l'Union européenne ».

I « Rien ne pourra arrêter le mouvement des populations. Mieux vaut s'accommoder de cette situation nouvelle et l'organiser afin que cette pluralité [de populations d'origines diverses] ne nuise pas à l'équilibre social et psychologique des nations ».

C « La présente instruction a pour objet de préciser la procédure d'introduction applicable aux ingénieurs informaticiens (...). En vue de faciliter l'arrivée en France de cette catégorie d'étrangers, il a été décidé d'alléger [à leur égard] la procédure d'introduction habituelle des salariés étrangers ».

G « L'Europe, compte tenu de sa démographie, aura sans doute besoin d'apports de main-d'œuvre étrangère (...). Nous devons définir des critères communs pour l'accueil de nouveaux étrangers dans l'Union européenne. Je crois en effet que l'«immigration zéro» ne veut pas dire grand-chose [parce que] le contexte économique est aujourd'hui plus favorable ».

K « Nous considérons que l'intérêt de l'emploi en France est menacé par une politique aveugle de fermeture des frontières aux investisseurs et travailleurs qualifiés qui peuvent contribuer au développement de l'activité économique ». « Faire que la politique de l'immigration corresponde à l'intérêt national, c'est redonner de la cohérence à notre politique de coopération, accueillir à nouveau des scientifiques ou permettre à nos entreprises de recruter des spécialistes étrangers ».



Et quoi ?

Denis Gautier-Sauvagnac,
président de l'Unedic et délégué général de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), juillet 1999

Maurice Schuman,
ministre des affaires étrangères, juin 1969

Édouard Balladur,
L'avenir de la différence, Plon, septembre 1999

Patrick Weil,
Mission d'étude des législations de la nationalité et de l'immigration, Rapport au premier ministre, août 1997

Roselyne Bachelot-Narquin,
députée RPR, le Monde 22 octobre 1999

Alain Juppé,
France moderne, revue de son club de réflexion (www.france-moderne.asso.fr)

Ministère de l'emploi et de la solidarité + ministère de l'intérieur,
circulaire du 28 décembre 1998

Contribution commune de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni,
présentée le 4 octobre 1999 à Luxembourg

Jean-Marcel Jeanneney,
Ministre du général de Gaulle, 29 mars 1966

Ministère de l'emploi et de la solidarité + ministère de l'agriculture,
circulaire du 18 février 2000

Vos coordonnées

Nom / Prénom

Adresse

Tél / E-mail (facultatif)

Georges Pompidou,
premier ministre, en 1963

Alain Madelin,
9 novembre 2000



Les prix

(les gagnants choisissent un prix dans la liste)

Dans l'hypothèse où vous seriez gagnant(e), vous devez cocher la case du prix dont vous avez toujours rêvé :

- Abonnement gratuit d'un an à « Plein Droit », la revue trimestrielle du Gisti
(celles et ceux qui seraient déjà abonnées pourront en faire bénéficier quelqu'un d'autre)
- Présence, en compagnie d'un membre qualifié du Gisti, à une audience de maintien en zone d'attente d'étrangers non admis lors de leur arrivée en France (tribunal de Bobigny en Seine-Saint-Denis)
- Une nuit d'attente ordinaire, avec des étrangers et en compagnie d'un membre du Gisti, devant la préfecture de Bobigny
- Un CD « Liberté de circulation » + une affiche du concert du même nom
- Présence, en compagnie d'un membre évidemment toujours qualifié du Gisti, à une audience de reconduite à la frontière (expulsion, en langage courant) au tribunal administratif de Paris
- Un déjeuner ou un dîner, offert par le Gisti, avec la présidente du Gisti
- Une formation juridique gratuite du Gisti (au choix, session complète de 5 jours ou session spécialisée de 2 jours)

Attention :

les frais de transport, d'hébergement et de restauration ne sont pas pris en charge par le Gisti pour les prix qui impliquent un déplacement en région parisienne (dans le cas du déjeuner ou dîner avec la présidente du Gisti, les frais de cette restauration sont cependant exceptionnellement financés par l'association)

Le règlement

Le concours du Gisti est ouvert à toute personne individuelle majeure qui n'a pas, directement ou indirectement, participé à la préparation du numéro 47-48 de « Plein Droit ».

Il est ouvert également à des classes scolaires qui peuvent jouer en tant que collectif à condition qu'elles soient encadrées, dans les conditions prévues par l'Éducation nationale, par des enseignants (dans ce cas, le prix « formation » sera adapté au niveau et aux intérêts de la classe et pourra donner lieu au déplacement d'un membre du Gisti).

Le gain d'un des prix proposés, au choix du ou de la lauréat(e), implique d'avoir découvert tous les auteurs des citations mentionnées.

Le Gisti assure lui-même la vérification des réponses sans l'assistance d'un huissier, ce qui implique que les participants au concours fassent d'avance entièrement confiance à l'honnêteté de l'association.

Le participants qui n'auront découvert que dix ou onze des auteurs des citations mentionnées recevront, en lot de consolation, une reproduction de la planche de bande dessinée réalisée en 1972 par Reiser (pour Charlie-Hebdo) que le Gisti diffusa à l'occasion des manifestations contre la circulaire Marcelin la même année.

